

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales LANGUES TRADUCTION ET MEDIATION INTERCULTURELLE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2011 relatif à la licence modifié ;

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la première année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

Président du jury (Titulaire) :

Mme Isabelle BATTESTI

Maître de Conférences

Président du jury (Suppléant) :

Mme Isabelle MILLON ZUMSTEIN

Professeur Agrégé

Titulaires :

Mme Hélène ROY

Maître de Conférences

Mme Emilie CARATINI

Maître de Conférences

M. Arlindo MARQUES

Professeur Certifié

M. Mustapha DEABES

Professionnel

M. Jean-Christophe DOURDET

Maître de Conférences

Suppléants :

Mme Rania TALBI

Maître de Conférences

M. Martin RASS

Maître de Conférences

Mme Sanja BOSKOVIC

Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le

09 NOV. 2017



Le Président de l'Université
Yves Jean

Président de l'Université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr